

PROTECTION DES DONNÉES

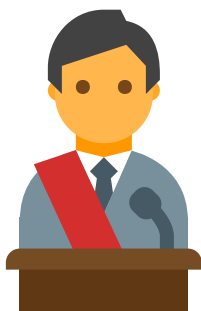
Responsabilités des élus

Pourquoi c'est important ?



- Protéger la vie privée des administrés, usagers, agents et élus
- Préserver la confiance dans les institutions publiques
- Limiter les risques et impacts produits par les cyberattaques

En quoi êtes vous concerné ?



- Vous veillez au respect de la réglementation (RGPD*, Loi Informatique et Libertés, NIS II, etc.)
- Vous êtes garants des droits et du respect de la vie privée
- Vous garantissez la transparence de la vie publique
- Vous renforcez la confiance de vos interlocuteurs
- Vous faites preuve d'exemplarité éthique et responsable



Quelques ressources

- Un service de mutualisation dédié
- Une veille juridique et d'actualités
- Des ressources documentaires

Comment agir ?

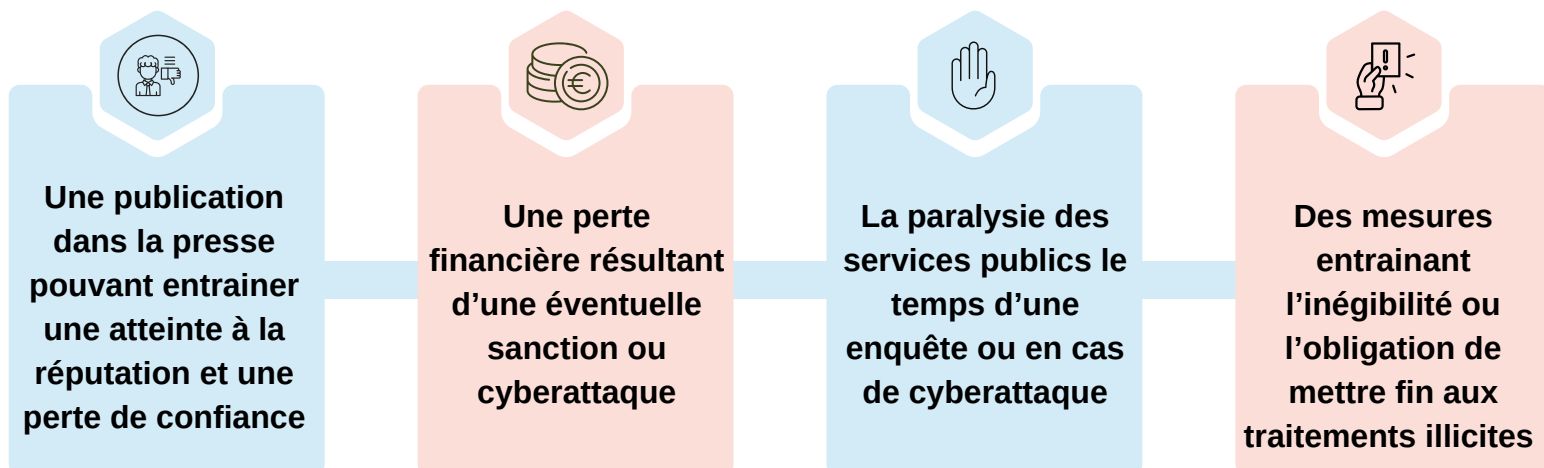


*RGPD : Règlement Général sur Protection des Données à caractère personnel

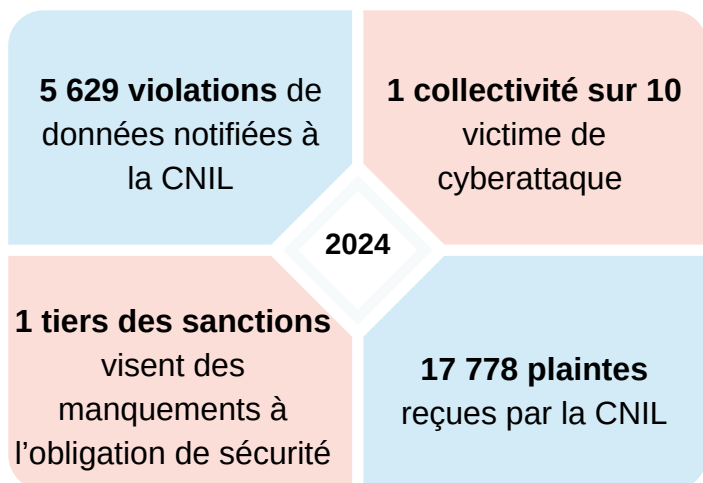
PROTECTION DES DONNÉES

Responsabilités des élus

Quels sont les risques en cas de manquement ?



Quelques chiffres clés



Organismes de référence

- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
- Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)
- Cybermalveillance.gouv



Syndicat mixte Numérian
Service RGPD
rgpd@numerian.fr - 04 75 30 13 13